

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 16 (1986)
Heft: 10

Rubrik: SOS consommateurs : des inconnus dans la maison...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Des inconnus dans la maison...

Hélas, pas ceux du vieux film tiré d'un roman de Simenon et joué entre autres par Raimu. C'était dans les années quarante, peut-être vous en souvenez-vous ? Non, nos « Inconnus » à nous sont bien d'aujourd'hui, hélas ! Ils sonnent à votre porte et tous les prétextes leur sont bons pour pénétrer chez vous et... vous laisser moins riches qu'avant.

Cette chère TV

Il y a quelques années nous vous mentionnions en garde contre les vendeurs de TV à la porte. Maintenant que presque tout le monde possède un poste, il faut trouver un autre « produit ». C'est pourquoi en sonnant à la porte, les petits malins vont vous proposer autre chose. Le scénario est toujours le même. On se présente sous un air « officiel »... on vient « contrôler votre poste, ou votre antenne »... on est envoyé par un organisme quelconque, **qu'on s'ingénie, sans les nommer, à vous faire croire être les PTT.**

Et puis de fil en aiguille, vu l'âge de votre poste, on va vous proposer ce pourquoi on est vraiment venu : **un contrat d'entretien de votre poste.** Et vous signez... et vous voilà pris.

Car ce contrat, peu utile, la FRC a eu l'occasion de l'examiner. Il vous engage pour 5 ans à partir de la fin de l'an-

née, plus les mois de l'année en cours. Ainsi si vous avez signé en juin 1986, vous êtes engagés pour 6 mois + 5 ans. Les prix des versements mensuels sont élevés (de 25 à 35 fr.). Avec le minimum (25 fr.) vous aurez versé, pour l'exemple ci-dessus, 1650 francs, soit le prix d'un poste si vous aviez placé vous-même cet argent sous forme d'épargne, par exemple. La FRC sait que maintenant la plupart des postes sont de bonne qualité et nécessitent très peu, voire pas de réparations. Ce contrat d'entretien, pour un entretien qui n'aura pas lieu, coûte cher, et **l'argent est versé à fonds perdus.**

Si vous achetez un poste chez un bon spécialiste, **vous bénéficiez d'une année de garantie.** Un contrat d'entretien durant ce laps de temps est inutile. A l'achat, chez un marchand sérieux, vous pourrez demander les conditions d'un contrat d'entretien **à partir de la deuxième année.** Ce contrat sera **conclu pour un an**, renouvelable tacitement. Et vous pourrez le dénoncer 3 mois avant l'échéance annuelle.

Dans le cas du contrat cité plus haut et conclu auprès d'un démarcheur, vous ne pourrez pas le résilier avant 5 années. De plus, la maison avec laquelle vous traitez n'est peut-être même pas dans votre localité.

Nous vous conseillons donc de ne pas signer un tel contrat à domicile. Et ne

laissez pas entrer chez vous un ou des inconnus qui désirent vérifier votre TV, votre antenne ou vos prises électriques.

Marchands de tapis

Ils vous accostent même dans la rue, mais sonnent aussi à votre porte, surtout à la campagne, pour vous proposer des « tapis d'Iran véritables » à prix soi-disant imbattables. « Un bon placement » vous dit-on encore. Ces tapis sont des tapis mécaniques provenant de grands magasins ou grandes surfaces. Vendus dix fois le prix d'achat, cela va sans dire...

Et tous les autres

Vendeurs de gelée royale, liquides à tapis, et autres. Ne les laissez pas entrer. **Soyez polis, mais fermes.**

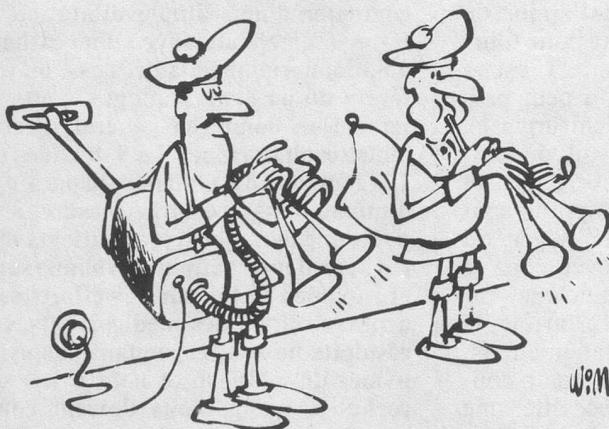
Et les faux ? Faux policiers, assistantes sociales, infirmières, aides familiales, plombiers. On reste pantois de voir que malgré le battage, les avertissements de la presse, de la radio, de la TV, il existe encore des personnes du 3^e voire du 4^e âge pour laisser entrer, sous des prétextes quelconques, de parfaits inconnus. Qui entrent chez vous pour vous interroger au sujet d'un présumé cambriolage dans le voisinage, pour voir si votre salle de bains est en ordre, ou votre tuyau de gaz, par exemple.

Mais le meilleur moyen de n'être pas délesté, ne serait-il pas de ne point conserver ses économies chez soi. Aucune cachette n'est sûre.

Non, vraiment, les « Inconnus dans la maison » n'ont rien à y faire.

J. C.

Prochain article : « Sucres... sucres... »



Sans paroles (Dessins de Moese-Cosmopress)

